



SPP et PATS  
SDIS du RHONE

Lyon, le 17 mai 2013

## AUGMENTATION DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?

L'arrêté du 24 décembre 2012 concernant l'évolution de l'IEMP (**Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture**) devrait être appliqué au SDIS du Rhône au cours du 3ème trimestre 2013.

Lors d'une entrevue que nous avons eu avec le DDSIS le 14 mai dernier, nous avons demandé :

- que tous les agents qui rentrent dans les critères d'octroi de cette prime bénéficient d'une revalorisation minimum de 50 € mensuel avec un effort axé sur la catégorie C.
- une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce dossier sera présenté en CTP et au CA du mois de juin 2013.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez à contacter nos représentants.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN